

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 059-215901729-20260309-260309AI_003EC-AI

S²LOW

2026-003/EC

Nous, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire de la Ville de DENAIN,
 VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 portant convocation des électeurs pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires
 VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2025 fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs pour le département du Nord à compter du 1^{er} janvier 2026,
 VU le Code Électoral,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Les personnes suivantes sont désignées pour assurer la présidence des opérations électorales dans les divers bureaux de vote de la Ville, le 15 mars 2026, à savoir :

BUREAUX	PRESIDENTS
Bureau n° 1 Salle Zola Impasse de l'Enclos	DENIS Annie
Bureau n° 2 Bureau centralisateur Mairie Rue de Villars	DUFOUR TONINI Anne-Lise
Bureau n° 3 Salle Barbusse Rue Barbusse	CHERRIER Emmanuel
Bureau n° 4 École Voltaire Rue Trarieux	MIRASOLA Catherine
Bureau n° 5 École Victor Hugo Rue Victor Hugo	AUDIN David
Bureau n° 6 École Charles Gide Rue des Coopérateurs	RYSPERT Rosa-Marie
Bureau n° 7 Salle des Fêtes Place Baudin	CRASNAULT Jean-Pierre
Bureau n° 8 Ecole Condorcet Rue Arthur Brunet	LEMOINE Solange
Bureau n° 9 Maison de Quartier du Faubourg Duchâteau 59 Rue Patrick Roy	DERGHAL Akim
Bureau n° 10 École Pasteur Résidence Villars	THUROTTE Elisabeth
Bureau n° 11 Maison de Quartier Solange Tonini Rue Berthelot	MOHAMED Yamina

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
 de la réception en Sous-Préfecture le
 et de la publication le

Fait à DENAIN, le 9 mars 2026
 Le Maire,